



L'engagement bénévole des migrants : un atout pour l'insertion ?

Altay Manço

© Une analyse de l'[IRFAM](#) – Liège, 2021 – n° 8

Une version étendue de cette analyse est disponible dans Manço A., Gerstnerová A. et Seidlová M. (2021), «L'engagement bénévole des migrants : un plus pour l'insertion sociale? Observations en Belgique, au Luxembourg et en République tchèque», Manço A. et Scheurette L. (éds), [L'inclusion des personnes d'origine étrangère sur le marché de l'emploi. Bilan des politiques en Wallonie](#), Paris : L'Harmattan, collection «[Compétences interculturelles](#)», p. 201-218.

Souvent représentés dans des positions de demandeurs (d'asile, d'emplois, etc.), les migrants contribuent pourtant activement à la société à travers notamment des engagements bénévoles. Cette participation sociale trop peu valorisée est susceptible de fonctionner comme vecteur d'insertion sociale. Cette analyse vise à identifier les principales caractéristiques et les motivations des bénévoles immigrés en Belgique, d'entrevoir leurs apports et de proposer des recommandations afin de renforcer le bénévolat en tant que dynamique d'intégration citoyenne.

La société civile participe à la lutte pour un développement social équitable et durable. Des femmes et des hommes s'y impliquent à titre personnel ou à travers des associations pour revendiquer, contester, défendre une cause, incarner une éthique morale ou sociale, porter un message, se battre pour un idéal, intervenir dans la cité et, enfin, contribuer à changer le monde (Vermeersch, 2004). Ces «*citoyens de l'ombre, concepteurs, initiateurs et acteurs de projets socio-éducatifs, culturels, économiques, religieux, sportifs, artistiques, environnementaux ou humanitaires sont notamment des bénévoles*» (Manço et Arara, 2018). Leur souci est d'instaurer une entraide ou une collaboration, une dynamique d'échanges entre citoyens, en outrepassant le profit et la concurrence, pour consolider le bien commun (Dubost, 2007). Ces personnes de «bonne volonté» se sentent responsables de la collectivité, ils y contribuent en donnant leur temps, leurs compétences et leur savoir-faire — voire des moyens matériels et financiers — qu'ils échangent contre une satisfaction personnelle, un accomplissement, une réalisation de soi, une recherche d'équilibre et des liens amicaux (Manço et Arara, 2018). Leur engagement, souvent indispensable pour le fonctionnement des associations sans but lucratif ou des fondations, contribue sur le terrain, entre autres, à la qualité des prestations. L'activité bénévole concourt également au renforcement de l'identité personnelle des bénévoles, à la consolidation de leurs réseaux de socialisation et de diverses compétences (Meyers, 2006). En ce sens, elle peut soutenir aussi

l'autonomisation et l'insertion des migrants pendant leur installation dans leur pays d'accueil (Valentová et Justiniano-Medina, 2019). En effet, le bénévolat participe notamment d'une des principales dimensions du processus d'intégration sociale, *l'agencement interactif*, qui souligne la participation des membres des minorités immigrées en tant que sujets dans des relations sociales et dans la vie civile de la majorité (Heckmann et Schnapper, 2003, 10; Bosswick et Heckmann, 2006).

Activités bénévoles des migrants

Si le bénévolat constitue une forme de don de soi (Manço et Arara, 2018), la plupart des personnes qui le pratiquent durablement, même dans des situations sociales précaires, disent en retirer des bénéfices importants qui justifient la poursuite de leur engagement (Godelier, 1996; Godbout, 2009). Ils reçoivent des mercis, du lien, de l'affection, une reconnaissance sociale, une place, un statut, une nouvelle vision d'eux-mêmes et une valorisation identitaire. Ces dimensions psychologiques sont importantes et donnent à tout un chacun un élan vital, de la motivation pour aller de l'avant dans la vie : le plaisir de faire, d'aider, de partager, de côtoyer... (Ferrand Bechmann, 1992; Dubost, 2007). Un bénévole dans une institution est, par ailleurs, doté d'une identité sociale. Il partage l'aura positive de la structure qui l'encadre dans son activité. Par son engagement personnel, c'est également un modèle considéré comme tel par ses proches. Comme toute activité humaine, l'engagement bénévole répond pour l'acteur, entre autres, au besoin de réguler son identité, en balance entre le désir d'une autonomie individuelle et la nécessité d'une inscription dans une ou plusieurs collectivités. Le bénévolat offre encore un cadre temporel et institutionnel. Il permet de développer de nouvelles expériences humaines et techniques en lien avec les tâches réalisées. La poursuite des objectifs du bénévolat offre ainsi aux volontaires l'occasion de nouveaux apprentissages (linguistiques, organisationnels...), le partage d'un vécu au sein de structures professionnelles et, également, une nouvelle sociabilité, un réseau social élargi et diversifié. Ces apports qui certes ne remplacent pas un travail rémunéré sont importants, particulièrement, dans le cas de personnes vivant des situations d'exclusion sociale ou l'exil (Halba et Le Net, 1997; Halba, 2006; Simonet, 2010).

Favoriser l'échange social

L'inscription dans la vie associative « professionnalise » le bénévole (productivité, compétitivité, sélectivité) en offrant, parfois, assurances, avantages et indemnités. Qu'on le veuille ou non, le bénévole est mis en tension avec le salarié, comme le rappelle à juste titre Ferrand-Bechmann (2010) à travers l'oxymore « *le métier de bénévole* ». Ainsi lu, le recours au bénévolat pourrait être considéré comme un succédané du salariat permettant un allègement des charges dans des secteurs financés par des deniers publics, au profit donc de l'État. Ce dernier, en se désengageant de certaines de ses missions au profit d'associations qui, à leur tour, recourent souvent au bénévolat, par manque de moyens, réalise des économies notables (Henry, 2011). Ces constats mènent à considérer la nécessité de valoriser plus ouvertement les apports économiques des bénévoles, surtout en Belgique

francophone, dans un contexte de fort taux de chômage. En effet, 19 % de la population âgée de plus de 15 ans donne gratuitement de son temps pour les autres en Belgique (Marée et coll., 2015). Selon la [Plateforme Francophone du Volontariat](#) (PFV), les 420 000 bénévoles belges francophones (officiellement identifiés), de tout âge, représentent, en 2016, les 10 % de la population globale de la partie de langue française de ce pays et réservent en moyenne quatre heures par semaine à leur engagement. Les plus nombreux (30 %) interviennent dans le domaine sportif.

Les structures d'aide sociale et d'insertion jouent un rôle majeur depuis plusieurs décennies dans l'activation d'un nouveau modèle de prise en charge de la question sociale et des tentatives pour arbitrer les tensions entre, d'une part, les services publics et les associations privées, et d'autre part, entre le travail salarié et les formes d'engagement comme le bénévolat. C'est ainsi que l'*État social actif* avance le principe de participation sociale comme un de ses fondements politiques, incarné au niveau du citoyen par la notion de réciprocité. Pour la PFV, les politiques de responsabilisation de l'État social actif et l'instrumentalisation du volontariat comme outil d'insertion professionnelle (dans un service communautaire, par exemple) posent toutefois d'importantes questions et atteignent l'acte libre que doit rester le bénévolat. Par ailleurs, la création d'un environnement propice et porteur pour le travail volontaire (les associations, notamment) permet d'accroître la participation à l'action sociale. Cette dernière aide à consolider la responsabilité mutuelle entre les citoyens et l'État, renforce le tissage des liens sociaux, permet l'apprentissage des règles de la vie en communauté. Cet aspect revêt une importance accrue lorsqu'il s'agit de populations primo-arrivantes. Dès lors, nous pouvons avancer que ces activités sociales, en plus de leur objet spécifique, permettent des transformations sociales qui aboutissent à différents brassages entre citoyens de divers horizons socioculturels.

Notons enfin, parmi les bénéfiques du bénévolat, une « obligation morale ou sociale », qui pour Halba (2006), se traduit par le besoin de rembourser une « dette » envers la société. En effet, ce sentiment de « rendre » existe notamment chez d'anciens demandeurs d'asile ou sans-papiers ayant pu régulariser leur situation. À ce propos, Ferrand Bechmann (1992) avance que l'engagement bénévole peut être conçu comme une forme de redistribution ou une nouvelle alliance sociale. Il est comme articulé autour d'une triple obligation : « donner-recevoir-rendre », même si celui qui reçoit ne rend pas directement à celui qui donne, ainsi de suite. C'est ainsi que se crée un état d'interdépendance qui favorise la constitution du lien social (Godbout, 2009).

Trajectoires de bénévoles issus des migrations

Une observation exploratoire a été réalisée auprès de 16 bénévoles immigrés, hommes et femmes, en âge d'activité, mais sans-emploi, rencontrés en 2014, en Wallonie Bruxelles (Manço et Arara, 2018). Ces personnes dont la plupart sont diplômées de l'enseignement supérieur (universitaire ou non) aident diverses associations sans but lucratif actives dans des domaines comme la santé, l'accueil et la guidance sociale et l'éducation. Les entretiens menés avec ces personnes visent à dégager les motifs qui incitent à l'engagement civique, ainsi que les bénéfiques retirés et les attentes professionnelles.

Il s'agit en majorité de personnes arrivées en Belgique avec une demande d'asile. Plusieurs ont dû lutter de longues années afin de régulariser leur séjour en Belgique. Durant cette période, elles ont été aidées par différentes associations afin de faciliter leur insertion. Ces personnes étaient en demande pour parfaire leur intégration en Belgique et y ont investi beaucoup d'énergie : stabilisation du séjour, reconnaissance des qualifications et diplômes, apprentissage des langues nationales, développement de nouvelles compétences, accès à l'emploi... Un moment donné, durant ce parcours, tous ont décidé d'être actifs dans les associations qui les ont aidés pour, à leur tour, aider d'autres migrants. On note que ces volontaires ont éprouvé le besoin de s'engager, car ils ont estimé qu'ils avaient beaucoup reçu et que c'était à leur tour de rendre la pareille. Par ailleurs, ils ont estimé être compétents pour prodiguer cette aide vu qu'ils étaient passés par le même parcours. Ils connaissaient les institutions, les ressources, les pièges, dans la mesure où leur formation et expérience professionnelles les aidaient aussi à analyser et à comprendre ce qui leur était arrivé en tant que demandeurs d'asile. C'est donc sciemment que l'ensemble de ces bénévoles se sont engagés dans les domaines (notamment l'aide sociale aux migrants) qu'ils maîtrisent le mieux, où ils pouvaient le plus offrir; et, enfin, faire valider leurs compétences, dans le cadre d'une activité. Ni débutants dans la vie professionnelle ni proches de l'âge de la pension, diplômés, mais dans l'incapacité de faire reconnaître leurs compétences, les témoins ont toujours refusé d'accepter un emploi en dessous de leur niveau de qualification. Ils cherchaient une occupation qui puisse faire sens pour eux et reflète ce qu'ils sont, en cela compris ce que leur parcours migratoire leur a appris. Compte tenu de la forte orientation identitaire de leur recherche d'emploi et de leur attente d'une (re)valorisation sociale à travers l'activité professionnelle, l'ensemble des personnes rencontrées a estimé que le bénévolat pouvait être, pour eux, un « *ascenseur social* » (Halba, 2006).

La suite de leur histoire leur donne pleinement raison. Tout d'abord, tous sont arrivés à régulariser leur situation administrative en Belgique. Tous ont pu approfondir la maîtrise de diverses langues, à travers leur parcours de bénévolat, et développer des savoir-faire dans divers secteurs (aide sociale, droits des migrants, gestion associative, etc.). Certains des témoins ont accédé à des emplois à durée déterminée afin de pouvoir bénéficier de l'assurance chômage et des programmes de remise à l'emploi. Comme Halba et Le Net (1997) le montrent, le parcours de bénévole a donc été profitable aux témoins rencontrés. Plusieurs conditions sont réunies et le rendent possible :

- *Trouver un emploi est la volonté du bénévole* : la gratification qu'il escompte est d'assainir, grâce au bénévolat, sa position sur le marché de l'emploi.
- *Le volontaire a la possibilité d'engranger des expériences et de développer des compétences reconnues sur le marché du travail grâce à l'activité bénévole. Par ailleurs, ces plus-values doivent être en cohérence avec ses attentes et son curriculum.*
- *La structure qui accueille le bénévole se montre attentive à sa volonté de progresser dans son employabilité* : proposition d'un travail et des contextes d'apprentissages utiles pour le projet professionnel du bénévole, mise en contact avec des réseaux intéressants,

etc. La collaboration doit être d'une durée «raisonnable», le temps d'acquérir une expérience utile.

- Enfin, il doit exister *une structure d'opportunités mobilisables* pour permettre au bénévole d'avancer dans son programme de professionnalisation. Dans les exemples entendus, on note, entre autres, la présence de divers dispositifs d'insertion professionnelle, de stages, etc.

Recommandations en guise de conclusions

Depuis le début des années 2000, de nombreux programmes européens désignent le bénévolat tant comme instrument qu'indicateur de l'intégration sociale, de participation sociopolitique et d'insertion économique, notamment, pour les populations immigrées (CEV, 2006). Le bénévolat permet en effet aux groupes en mal d'insertion d'acquérir des connaissances en lien avec la société d'accueil et offre la possibilité de contribuer pratiquement à cette société, de développer progressivement une expérience, des réseaux et des compétences nouvelles. C'est ainsi que, de proche en proche, le bénévolat renforce l'employabilité de diverses populations et rend possible le brassage de groupes hétérogènes. En effet, c'est principalement en «demandeurs» que les membres de la société majoritaires perçoivent les nouveaux arrivants : demandeurs d'asile, demandeurs d'emploi, demandeurs d'aide... des personnes qui ne seraient plus maîtres de leur destin. Or, en s'impliquant dans le bénévolat, les personnes d'origine étrangère ont un effet perturbateur sur cette vision stéréotypée : de «demandeurs», ils passent au statut de «donneurs» et positivent l'estime dont ils jouissent aux yeux des groupes autochtones qu'ils côtoient. Cette transformation d'une relation *a priori* asymétrique vers plus de symétrie a, *in fine*, un effet renforçant sur leur confiance au sein de la société. Il faut insister sur la nature «*bidirectionnelle*» de cette transaction. Des effets positifs sont induits tant sur les receveurs des services bénévoles que sur leurs donateurs, ainsi que sur l'entourage de ces groupes (Godelier, 1996).

Mais force est de constater que depuis plus de deux décennies, les efforts conjoints de l'UE et de plusieurs États membres ne parviennent pas à populariser l'idée du bénévolat des migrants comme vecteur d'intégration. Par exemple, en Europe continentale, il n'existe pratiquement pas de données quantitatives afin de mesurer la participation des migrants à des activités bénévoles. Les informations partielles émanant de projets européens successifs montrent que l'on est largement en dessous des taux d'engagement bénévole auprès des publics immigrés que l'on constate dans les pays anglophones (CEV, 2006). Selon cette étude, il semble également nécessaire que le bénévolat soit défini de manière plus souple, afin d'englober la variété d'activités qu'il représente, et notamment le bénévolat dit «privé», «informel» ou «non encadré», qui correspond à l'acceptation qu'en ont de nombreux migrants en Europe.

Du côté de l'action, des projets européens se suivent, répètent leurs constats concluants en faveur des apports du bénévolat et disparaissent des mémoires. Les effets obtenus sont locaux et passagers et ne parviennent pas à se généraliser. C'est que le potentiel intégrateur du bénévolat n'apparaît pas spontanément. Il exige, au préalable, non seulement un accès

équitable aux associations et aux institutions, mais aussi l'ouverture de la société d'installation sur les potentialités des groupes issus de l'immigration.

Les associations de soutien au bénévolat peuvent jouer un rôle fondamental à cet égard. Pour ce faire, elles doivent s'allier à des fédérations d'associations de migrants et aux médias dont le regard est important. Par ailleurs, les pouvoirs publics (locaux, régionaux, nationaux) ont aussi un rôle à jouer afin de populariser l'idée selon laquelle le volontariat n'est pas qu'une initiative privée, mais un véritable outil de coexistence et d'enrichissement sociétal. Celui-ci induit un environnement ouvert et favorable, dans lequel «*l'immigré se sent le bienvenu et où sa légitimité en tant que telle n'est pas remise en cause*» (CEV, 2006).

Gerstnerová (2019) montre que le bénévolat reste pourtant peu accessible aux primo-arrivants, en particulier issus de pays hors UE. Elle suggère de coordonner les politiques d'intégration et du bénévolat, grâce à une mission de recherche, d'évaluation, d'assistance et d'information confiée à une agence *ad hoc* dédiée au bénévolat. Il s'agit de renforcer l'encadrement et la formation des bénévoles (immigrés) dans le cadre de leur mission, soutenir les organisations qui les accueillent dans cet effort de capacitation et de validation de compétences («diplôme d'apprentissage en contexte»). Une autre recommandation est de favoriser la diversité des profils (âge, genre, origine, langues...) au sein des associations en particulier financées par le pouvoir public, afin d'encourager un engagement bénévole inclusif et des échanges d'expérience (Halba, 2006; Watrin, 2019).

Les propositions du CEV (2006) — développées à partir de travaux réalisés dans divers pays européens — n'ont pas perdu de leur actualité et qu'il serait opportun de définir des *critères de qualité* afin de renforcer le succès des initiatives de bénévolat avec les migrants. (1) Le premier critère du CEV a trait à l'*accessibilité* du bénévolat aux publics potentiellement vulnérables, comme les migrants. Cela peut passer, entre autres, par la diffusion d'informations dans la langue des groupes ciblés et par la prise en charge des frais de déplacement et d'assurance. (2) Par ailleurs, tant l'association que le bénévole doivent avoir une idée claire de ce qu'est le bénévolat, en quoi consiste la tâche dont il s'agit, etc. Une prise en charge et une orientation individuelles peuvent s'avérer nécessaires, en particulier pour les migrants qui ne sont pas familiers de l'environnement organisationnel. Enfin, il convient de consacrer un certain temps à faire correspondre les besoins et les attentes du bénévole avec ceux de l'association dans laquelle il s'investira. (3) L'engagement bénévole doit permettre de développer et mettre à profit les compétences des migrants. Aussi, la reconnaissance du rôle et des réalisations des volontaires migrants par l'organisation est essentielle. (4) Les collaborations offrent une meilleure visibilité aux migrants et à la contribution qu'ils apportent à la société hôte par le biais du bénévolat. Elles mettent en évidence les avantages pour la société au sens large et pour le migrant lui-même. Il faut appuyer cette illustration par des campagnes d'information, des publications dans la presse. (5) Les meilleures pratiques lient les volontaires à la vie de la communauté locale de manière à favoriser leur intégration. Cela passe notamment par une mise en réseau. (6) L'intégration ne pourra se construire au moyen de projets ponctuels; elle nécessite un engagement durable. (7) Enfin, il faut chercher à transposer les pratiques intéressantes d'une localité à l'autre, voire d'un pays à l'autre. Cela est possible par la diffusion des pratiques, leur évaluation et leur comparaison.

Bibliographie

- Bosswick W. et Heckmann F. (2006), [*Integration of migrants: Contribution of local and regional authorities*](#), Dublin : European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions.
- CEV (Centre européen du volontariat) (2006), *INVOLVE — Implication des étrangers non communautaires dans les activités de bénévolat et volontariat comme moyen de renforcer l'intégration*, Bruxelles : CEV.
- Dubost N. (2007), « Motivations des bénévoles : une revue de la littérature », *Cahiers de recherche du Laboratoire orléanais de gestion*, n° 1.
- Ferrand Bechmann D. (1992), *Bénévolat et solidarité*, Paris : Syros.
- Ferrand Bechmann D. (2010), *Le métier de bénévole*, Paris : Economica-Anthropos.
- Gerstnerová A. (2019), *L'engagement bénévole au Luxembourg. Recommandations pour promouvoir et valoriser*, Luxembourg : Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg.
- Godbout J. T. (2009), *L'esprit du don*, Paris : La Découverte.
- Godelier M. (1996), *L'énigme du don*, Paris : Fayard.
- Halba B. (2006), *Gestion du bénévolat et du volontariat*, Bruxelles : de Boeck.
- Halba, B. et Le Net M. (1997), *Bénévolat et volontariat dans la vie économique, sociale et politique*, Paris : La documentation française.
- Heckmann F. et Schnapper D. (2003), « Introduction », Heckmann F. et Schnapper D. (dir.), *The Integration of Immigrants in European Societies. National Differences and Trends of Convergence*, Stuttgart : Lucius & Lucius, p. 9-14.
- Henry J. (2011), « L'Europe et les rapports salariat/bénévolat dans les services sociaux », *Vie sociale et traitements*, v. 109, n° 1, p. 30-35.
- Manço A. et Arara R. (2018), « Le bénévolat comme dispositif d'insertion : à quel prix ? », Manço A. et Gatugu J. (éds), *Insertion des travailleurs migrants. Efficacité des dispositifs*, Paris : L'Harmattan, p. 337-350.
- Marée M. et coll. (2015), *Le volontariat en Belgique. Chiffres clés*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin.
- Meyers C. (2006), *Le bénévolat associatif des jeunes au Luxembourg*, Luxembourg : Centre d'Études sur la Situation des Jeunes en Europe.
- Simonet M. (2010), *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris : La Dispute.
- Valentová M. et Justiniano-Medina A. C. (2019), « Comparing Voluntary Activities Among Immigrant and Non-immigrant Youth. Focus on Third Country Nationals », [*Child Indicators Research*](#).
- Vermeersch S. (2004), « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », *Revue française de sociologie*, v. 45, n° 4, p. 681-710.
- Watrin D. (2019), *Le volontariat des demandeurs d'asile et des primo-arrivants*, Verviers : Centre Régional de Verviers pour l'Intégration.